



Remboursement de CC ou dividendes fonciers pour SCI ?

Par **Dunhill39**, le **21/01/2013** à **02:59**

Bonjour tout le monde,

Ma question est toute simple :

Quelle est la différence entre un remboursement de compte courant d'associé sur une SCI et une distribution de dividendes fonciers sur cette même SCI ?

Pourquoi cette question ?

Des SCI sont détenues à 50% par une holding et à 50% par une personne physique. Chaque année à la fin des bilans, donc lors de l'approbation des comptes, il est décidé d'affecter les résultats en comptes courants d'associés à savoir 50% des résultats pour la Holding, et 50% des résultats pour la personne physique.

Je sais que Monsieur X (la personne physique) se fait rembourser ses comptes courants sur ses SCI chaque année.

Or, ce que je ne comprends pas, c'est que ce Monsieur X souhaite utiliser une attestation de son comptable disant qu'il ne prélève aucun dividendes fonciers sur ces SCI...

Je ne pense pas que le comptable soit crapuleux, donc il y a forcément une différence entre les deux, et je souhaiterais savoir quelle est-elle ...

Je vous remercie vivement pour vos réponses !

Par **Dunhill39**, le **21/01/2013** à **20:13**

Un petit UP dsl ...